



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} février 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 octobre 2012, à 10 heures

Président : M. Mac-Donald (Suriname)

Puis : M. Sparber (Vice-Président) (Liechtenstein)

Sommaire

Point 65 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-55521X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 65 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant (suite) (A/67/41, A/67/225, A/67/256, A/67/230 et A/67/291)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite) (A/67/229)

1. **M^{me} M'jid Maalla** (Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants), introduisant son rapport (A/67/291), dit qu'elle concentrera son intervention sur la deuxième partie concernant la participation des enfants en tant que composante clef d'un système intégré de protection de l'enfance contre l'exploitation. Le droit des enfants à être écouté est un principe directeur de la Convention relative aux droits de l'enfant. La participation des enfants a été l'une des recommandations formulées par le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et le rapport de l'Expert indépendant pour l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.

2. Bien que des initiatives dirigées par des enfants et des adolescents aient été appuyées et que des organismes représentatifs des enfants aient été créés dans de nombreux pays, des problèmes demeurent : la participation des enfants n'est pas systématique et n'est pas toujours conforme aux principes internationaux; il existe une résistance culturelle au droit de enfants à s'exprimer librement et des problèmes quant à l'accès des enfants à l'information; il n'existe pas des espaces suffisants qui permettent aux enfants de s'exprimer en toute sécurité et un manque de ressources et de compétences parmi les adultes qui sont chargés d'écouter les enfants, de les informer et de les consulter. Bien que les enfants et les jeunes soient au courant de l'évolution de la technologie, ils ne jouent souvent qu'un rôle limité dans les stratégies contre la pédopornographie en ligne. La participation des enfants vulnérables et victimes dans les mécanismes représentatifs des enfants demeure faible. Dans bien des pays, les enfants ne jouissent d'aucune protection au cours des procédures judiciaires, et dans certains pays les victimes peuvent être punies, même quand elles ont moins de 18 ans. Les enfants qui sont

consultés ne sont pas toujours été informés des résultats de leur participation. Le suivi et l'évaluation ne suffisent pas pour documenter l'impact des initiatives.

3. Pour surmonter ces obstacles, la participation des enfants doit être considérée comme un élément clef d'un système de protection des enfants axé sur les droits. Une telle participation inclut l'information, l'écoute, la consultation, la prise en compte des 'avis des enfants et le soutien apporté à leurs initiatives. La participation doit être institutionnalisée et accompagnée de changements appropriés de la législation et de ressources pour donner aux enfants accès à l'information sans discrimination et les associer à l'élaboration des produits. La participation doit être volontaire et avisée, et être encouragée par la sensibilisation. La protection des enfants victimes et témoins doit être garantie, et il faut assurer la représentation égale des filles et des enfants vulnérables. Il faut soutenir les initiatives dirigées par des enfants. Le suivi et l'évaluation sont indispensables et incluent la participation systématique des enfants, et ceux-ci doivent être informés de la manière dont leurs contributions ont été utilisées.

4. Comme l'exploitation sexuelle des enfants est un phénomène transnational, il faut la participation de tous les acteurs pour les protéger. La Déclaration et l'Appel à l'action de Rio de Janeiro pour prévenir et éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents de 2008 a recommandé la mise en place d'un cadre de coordination mondial incluant des organisations dirigées par des enfants.

5. Un processus approprié pour la participation des enfants aiderait à renforcer leur résilience et leur aptitude à surmonter des traumatismes et à se protéger et leurs pairs contre toutes les formes d'exploitation et d'abus.

6. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne) voudrait savoir quels mécanismes ciblant les enfants pourraient être développés pour sensibiliser les gens au problème de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants.

7. **M. Sparber** (Liechtenstein), *Vice-président, assume la présidence.*

8. **M. El Mkhantar** (Maroc) voudrait connaître les mesures prises par les gouvernements pour associer la

société civile à cartographie de la participation des enfants, et savoir s'ils y sont favorables.

9. **M^{me} Murillo** (Costa Rica) demande des informations additionnelles sur la notion de participation des enfants et sa base dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

10. **M^{me} M'jid Maalla** (Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants) dit que les mesures de sensibilisation au problème de l'exploitation sexuelle des enfants revêtent souvent la forme de campagnes sporadiques, alors que cette exploitation est complexe et pluridimensionnelle. Par conséquent, il faut employer tous les moyens possibles pour sensibiliser les gens, en particulier l'Internet et les médias. L'exploitation sexuelle persiste parce qu'elle est tolérée par la société; il faut donc travailler avec les communautés aux fins de l'élaboration de normes sociales qui protègent les droits de l'enfant.

11. Comme l'Internet, le tourisme sexuel et la vente d'enfants sont des phénomènes transnationaux, la participation de la communauté internationale par le biais de cadres juridiques harmonisés est essentielle. Il faut également un échange régulier d'informations à jour, de compétences et de pratiques.

12. Bien des États ont des plans d'action dans ce domaine, mais souffrent de problèmes de coordination et de manque de ressources. Les informations que l'orateur a obtenues grâce à ses visites dans les pays ont indiqué que la notion de cartographie de la participation des enfants a été bien accueillie, mais son application exige du temps et la mobilisation des organismes des Nations Unies tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les bureaux de pays et régionaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Cette cartographie devait être en place d'ici à 2015 aux fins de la réalisation d'un monde digne des enfants et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

13. Conformément aux principes du processus de participation énoncés dans le rapport, les enfants doivent recevoir des informations exactes dans un langage qu'ils comprennent. Il faut les écouter, les entendre et les consulter, et prendre leurs opinions en considération dans l'élaboration des programmes et les évaluations. Il faut les informer de la manière dont leurs contributions ont été utilisées. Il faut les mettre à mêmes d'assumer de plus grandes responsabilités et de

devenir les acteurs dans la protection de leurs droits et de ceux de leurs parents. Il faut garantir que leur participation ne leur porte aucun préjudice. Il faut fournir des ressources humaines compétentes. La participation des enfants doit être évaluée en vue de déterminer s'il y a lieu ou non de la renforcer ou de l'améliorer.

14. **M. Goddard** (Barbade), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les membres de la CARICOM sont attachés à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et des textes issus de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue sous le titre « Un monde digne des enfants ». Huit membres ont signé ou ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et six ont accepté de s'acquitter des obligations énoncées dans le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'implication d'enfants dans les conflits armés. L'orateur appelle l'attention sur la résolution 66/138 de l'Assemblée générale portant adoption du Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de communications.

15. La CARICOM a été l'auteur de la résolution appelant la proclamation de la Journée internationale de la fille et se félicite de la célébration de la première Journée en 2012. Elle dénonce la tentative d'assassiner Malala Youssafzai au Pakistan, qui montre que beaucoup reste encore à faire pour assurer le respect des droits de la fille.

16. Il faut des mesures concertées pour améliorer la situation des enfants dans la région de la CARICOM. Avec l'aide de ses partenaires de développement, y compris l'UNICEF, des progrès ont été accomplis dans des domaines prioritaires du cadre régional d'action en faveur des enfants.

17. Malgré ces progrès, beaucoup reste encore à faire dans le domaine de la santé des enfants, et les enfants se trouveront au centre de l'attention de la Journée de promotion de la santé dans les Caraïbes de 2012. La CARICOM réitère ses inquiétudes à l'égard de l'obésité des enfants qui constitue une menace pour leur développement et qui doit être abordée dans le contexte plus large des maladies non transmissibles. Les réunions de février et de juillet 2012 du Conseil du

développement humain et social de la CARICOM ont mis l'accent sur les enfants et les jeunes.

18. La violence à l'encontre des enfants est traitée comme un problème urgent. En mai 2012, on a organisé à la Jamaïque une consultation régionale destinée à aider les membres de la CARICOM à donner suite au rapport de l'Expert indépendant pour l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Dans le cadre de la suite donnée aux réunions régionales convoquées en 2011 et 2012 par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la CARICOM coparraine une réunion des organisations régionales sur la violence à l'encontre des enfants qui aura lieu à New York en octobre 2012.

19. À leur trente-troisième réunion régulière tenue en juillet 2012, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont appelé une approche holistique du problème de la violence à l'encontre des enfants, y compris l'éducation parentale, la sensibilisation et la réforme de la législation en vue de protéger les enfants et de sanctionner les délinquants et ceux qui soutiennent ces violences de par leur silence. Le problème le plus crucial examiné à la vingt-troisième réunion du Conseil du développement humain et social en juillet 2012 était la violence à l'encontre des enfants et des adolescents. Le Conseil a demandé l'élaboration d'études destinées à orienter les politiques et les interventions contre la violence dans les écoles, a réaffirmé l'engagement des membres en faveur des recommandations de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, et a décidé d'aligner les enquêtes sur les cas de violence à l'encontre des enfants sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

20. Les membres de la CARICOM et les autres auteurs de la résolution globale de 2012 sur les droits de l'enfant ont recommandé que le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants soit prolongé pour une nouvelle période de trois ans. La CARICOM continuera à œuvrer en faveur de l'instauration d'une région digne des enfants où leurs droits sont protégés.

21. **M. Gunmende** (Mozambique), parlant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dit que la Communauté a adopté un plan d'action en faveur des orphelins, des enfants vulnérables et des adolescents vulnérables pour la

période 2009-2015, conformément auquel les membres ont pris des mesures destinées à lutter contre la violence à l'encontre des enfants. Ils ont introduit des programmes de santé, d'éducation et de sécurité alimentaire dans le cadre de leur stratégie de réduction de la pauvreté et se sont engagés, conformément à la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015), à garantir la sécurité dans les écoles, l'accès à l'éducation et une meilleure gestion de l'information relative à l'éducation, ainsi que le sport et des activités périscolaires pour les enfants.

22. Les membres ont appuyé les conclusions figurant dans le rapport annuel de Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants (A/67/230). Ils ont donc signé des accords bilatéraux contre l'exploitation sexuelle des enfants et ont coordonné leur action par le biais de l'organisation de coordination des chefs de police de la région de l'Afrique australe.

23. Certains membres ont lancé des initiatives pour protéger les ménages dirigés par des enfants, dont le nombre s'est accru en raison du VIH/sida. La Communauté a adopté un cadre stratégique concernant l'intégration du VIH/sida dans ses programmes de développement.

24. La Communauté a adopté un plan d'action stratégique de 10 ans sur la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui aborde le problème de la traite de manière holistique, conformément au Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Plan d'action de Ouagadougou pour combattre la traite des êtres humains, particulièrement les femmes et les enfants, et le Protocole de la Communauté relatif à l'égalité des sexes et le développement.

25. Les membres de la Communauté collaborent avec leurs partenaires en vue de mobiliser des ressources et de les affecter aux mécanismes chargés de soutenir les enfants vulnérables. Ils ont reconnu qu'il fallait des données et des études de qualité pour la planification, l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources, et ont remercié l'UNICEF pour le soutien qu'il a apporté dans ce domaine.

26. **M. Mahmoud** (Égypte), parlant au nom du Groupe arabe, dit que le Groupe souhaite souligner l'importance qu'il y a à respecter les valeurs religieuses, éthiques et sociales et la souveraineté des

États lorsqu'il s'agit de questions sociales et de normes de comportement.

27. La décennie passée, la plupart des pays arabes ont élargi leur cadre législatif et institutionnel pour la protection des enfants, et les organisations de la société civile arabe sont devenues plus actives en matière de sensibilisation et de fourniture d'une assistance aux enfants nécessiteux. La Ligue des États arabes a encouragé et appuyé les efforts visant à améliorer la situation des enfants dans la région arabe conformément aux valeurs arabes et à l'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. À son sommet de 2012 tenu à Bagdad, la Ligue a entériné le document final adopté par la quatrième Conférence arabe de haut niveau sur les droits de l'enfant tenue au Maroc en 2010 en tant que base pour les mesures destinées à promouvoir l'éducation des enfants, le développement du jeune enfants, les soins de santé donnés aux enfants et la protection des enfants contre la violence et la discrimination, ainsi que l'épanouissement de la culture et de l'identité de l'enfant arabe. En septembre 2012, la Ligue a annoncé qu'elle conduirait une étude, la première en son genre, sur le rôle des médias arabes dans la promotion des droits de l'enfant.

28. À l'occasion de conférences régionales sur la violence à l'encontre des enfants organisées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les États arabes ont affirmé leur engagement en faveur de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux recommandations du rapport parallèle arabe sur l'application des recommandations de l'étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants. Les États arabes sont attachés à une collaboration étroite avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants.

29. Le Groupe souligne que les religions encouragent la protection des enfants, et il condamne l'utilisation de la religion pour justifier la violence à l'encontre des enfants comme dans le cas dans la récente attaque contre l'écolière Malada Youssafzai en représailles pour sa défense de l'éducation des filles. L'accès égal des filles à l'éducation est un investissement dans l'avenir. Il faut mettre en place un cadre spécial pour protéger les enfants vivant sous occupation israélienne dans le territoire palestinien occupé, le Golan syrien

occupé et les zones libanaise occupées de Ghajar, Shab'a Farms et Kafr Shuba. Ces enfants devraient pouvoir mener une vie à l'abri de la violence, de la torture et des abus et ne pas être obligés à suivre un programme d'études imposé par les autorités d'occupation. Les enfants palestiniens ont le droit d'exercer la totalité des leurs droits et libertés fondamentaux dans un État indépendant de Palestine ayant Jérusalem pour capitale et les enfants Syriens et Libanais ont le droit de célébrer leur identité nationale et de vivre dans un monde sans mines et bombes à sous-munitions. Le Groupe se félicite de la nomination de Leila Zerrougui comme Représentante spéciale du Secrétaire générale pour le sort des enfants en temps de conflit armés, et l'engage à consacrer une plus grande attention à la situation des enfants dans les territoires arabes occupés.

30. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom de la Croatie, pays en cours d'accession; des pays candidats Monténégro, Serbie et ex-République yougoslave de Macédoine; des pays du processus de stabilisation et d'associations Albanie et Bosnie-et-Herzégovine; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la nécessité de la protection des droits de l'enfant dans l'Union européenne, énoncée dans le Traité de l'Union européenne, a été reflétée dans le Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant, qui prévoit 11 mesures destinées à contribuer au bien-être des enfants. Le Forum européen sur les droits de l'enfant de 2012 mettra l'accent sur les systèmes de protection de l'enfance. L'Union européenne a adopté en 2010 un plan d'action quadriennal pour les mineurs non accompagnés, et a contribué 70 millions d'euros à l'UNICEF en 2011.

31. Elle a également lancé une campagne en faveur de la ratification des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail sur les pires formes du travail d'enfants. Elle réitère son appel à tous les États parties de retirer toutes les réserves à la Convention et au Protocole, et souligne l'importance du Protocole facultatif établissant une procédure de communication. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne exige qu'elle tienne compte de l'opinion des enfants, et elle collectera des données sur la législation, les politiques et les pratiques de ses membres en vue de défendre le droit des enfants à se faire entendre.

32. L'Union européenne se félicite de la résolution 2068 (2012) du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et réaffirme son engagement en faveur des résolutions 1612 (2005), 1820 (2008), 1882 (2009 et 1998 (2011)). Sa délégation soutient les travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et s'emploiera à améliorer la vie des enfants conformément à l'examen de 2010 de la stratégie de mise en œuvre des orientations de l'Union européenne sur les enfants face aux conflits armés.

33. L'Union européenne traite du problème de la violence à l'encontre des enfants par des actions à l'extérieur et par le financement de programmes internes, l'Internet bénéficiant d'un intérêt accru. La protection des victimes de la traite des enfants et une meilleure coopération avec des pays tiers et des organisations internationales sont essentielles pour la nouvelle Stratégie de l'Union européenne en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016. On est en train de collecter des données sur les enfants impliqués dans des procédures judiciaires dans l'une européenne, et on a proposé une directive concernant le soutien à apporter aux victimes d'un crime.

34. La délégation de l'orateur remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants de ses activités et demande que son mandat soit prorogé.

35. La résolution globale de 2012 sur les droits de l'enfant sera présentée par l'Union européenne et le groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et mettra l'accent sur les enfants autochtones, domaine où il faut accroître les efforts conformément au rapport du Secrétaire général (A/67/225). Les peuples autochtones constituent 15 % des pauvres du monde. L'éducation est essentielle pour améliorer la situation des enfants autochtones et la compréhension de leur culture. Les droits des peuples autochtones jouissent d'un rang élevé de priorité dans l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. L'Union européenne soutient la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007. En juin, elle a introduit un cadre stratégique et un plan d'action sur les droits de l'homme et la démocratie qui vise à promouvoir les droits de l'enfant et à renforcer les droits des peuples autochtones. Elle réexaminera sa politique actuelle dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies et de la préparation de la Conférence

mondiale sur les peuples autochtones prévue pour 2014.

36. Malgré les progrès accomplis dans les domaines de la mortalité des enfants et de l'éducation dans le cadre des OMD, il faut faire davantage pour réduire la pauvreté. Les droits de l'enfant devraient être inclus dans le programme de développement au-delà de 2015, et la Commission européenne adoptera une recommandation concernant la pauvreté des enfants dans les mois à venir.

37. **M^{me} Hoffman** (Liechtenstein) dit que sa délégation se félicite de l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général (A/67/225) sur les droits des enfants autochtones, qui sont victimes de discrimination et ont besoin d'être protégés. Les peuples autochtones sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage. La délégation de l'orateur demande qu'ils soient inclus dans le programme de développement au-delà de 2015 et espère que la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 fera une contribution à cet égard.

38. Le Gouvernement du Liechtenstein soutient les projets qui visent à éduquer les femmes et les enfants ruraux. Pour mettre les enfants autochtones à mêmes de participer aux décisions qui les concernent et garantir leur accès à l'éducation et à la protection par l'État, leur naissance doit être enregistrée. Il faut prévenir les pratiques traditionnelles nuisibles telles que l'infanticide féminin, les mariages d'enfants et les mariages forcés, la sélection prénatale du sexe et la mutilation génitale féminine, et il faut changer les attitudes des hommes et des garçons en vue de mettre les filles à l'abri de ces pratiques. Il faut améliorer leur accès aux soins de santé et à l'information relative à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative.

39. La délégation de l'orateur s'inquiète du nombre de délinquants coupables de violences répétées énumérés dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/66/782-S/2012/261) et demande au Conseil de sécurité de renforcer la responsabilisation. La Cour pénale internationale a démontré son rôle vital en 2012 en condamnant Thomas Lubanga Dyilo de la République démocratique du Congo pour recrutement d'enfants. La délégation de l'orateur demande instamment aux Nations Unies de soutenir le renforcement des tribunaux nationaux là où cela est nécessaire. En partenariat avec Watchlist on Children

and armed conflict, son Gouvernement a élaboré un logiciel mobile destiné à fournir aux décideurs des documents pour la négociation de mandats de maintien de la paix.

40. **M^{me} Fahmy** (Égypte) dit que son pays s'efforce de mettre fin aux mariages d'enfants et de promouvoir l'éducation des filles, en particulier grâce à un amendement important apporté à la loi qui a augmenté l'âge du mariage des filles. Une initiative en place depuis 2003 vise à éliminer l'analphabétisme féminin, prévenir l'abandon de l'école primaire par les filles et l'abandon des études secondaires et supérieures par des jeunes femmes, et les écoles « amies des filles » ont fait leurs preuves à cet égard. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a recommandé la mise en œuvre de cette initiative dans diverses régions du monde.

41. L'Égypte attache une importance particulière à l'élimination de la mutilation génitale féminine. Le projet de résolution sur l'intensification des efforts mondiaux en faveur de l'élimination de la mutilation génitale féminine déposé par le Groupe africain reflète son ferme engagement en faveur de l'élimination de toutes les pratiques nuisibles qui affectent la santé des femmes et des filles. Pour réussir, les stratégies destinées à mettre fin à la mutilation génitale féminine doivent intégrer des composantes législatives, sanitaires, éducationnelles et sociales, ainsi que des activités de sensibilisation. Il faut également prendre en considération les sensibilités culturelles et sociales associées à cette pratique.

42. Le rapport du Secrétaire général sur les enfants en temps de conflit armé met en relief, pour la deuxième année consécutive, le ciblage excessif des écoles et des hôpitaux dans diverses régions du monde. L'Égypte condamne fermement toutes les pratiques qui ciblent des enfants, soit comme combattants, soit comme victimes des conflits. En érigeant en infraction pénale toutes les violences à l'encontre des enfants impliqués dans des conflits armés et en mettant fin à l'impunité de leurs auteurs, on introduit un élément important de dissuasion.

43. L'Égypte s'inquiète vivement des attaques lancées contre des écoles et l'utilisation des écoles par les forces israéliennes de sécurité dans les territoires palestiniens occupés, des attaques commises par des colons israéliens contre des écoles et des enfants, y compris des agressions physiques contre des enfants

palestiniens qui se rendent à l'école. Des enfants ont également été arrêtés et placés en détention, ce qui empêche des enfants vivant sous occupation israélienne de s'inscrire à l'école et aggrave leurs souffrances psychologiques et physiques.

44. **M^{me} Sandoval** (Nicaragua) réaffirme le ferme engagement de son pays en faveur de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, de ses protocoles facultatifs et des autres instruments internationaux pertinents. Le Gouvernement reconnaît que le rétablissement des droits des enfants et des adolescents constitue la responsabilité partagée de l'État, de la famille et de la communauté en général, et exécute en conséquence le plan national de développement humain qui définit les principales stratégies et mesures destinées à créer des capacités et à éliminer l'exclusion et l'inégalité. Puisque la majorité de la population est âgée de moins de 18 ans, le plan accorde la priorité aux enfants et vise à rétablir leurs droits fondamentaux grâce à des programmes communs tels que le « Programa Amor » qui répond aux besoins des populations vulnérables définies en fonction du groupe d'âges et de leurs besoins (enfants sans certificat de naissance, enfants migrants et prisonniers, orphelins, enfants de mères célibataires qui travaillent).

45. Le programme a donné des résultats prometteurs dans les familles nicaraguayennes : un nombre sans précédent de 95 202 enfants de moins de 12 ans ont été enregistrés entre 2008 et 2011; on a conduit 425 000 visites à domicile pour encourager les parents à adopter des méthodes de stimulation précoce et à inculquer les valeurs de respect et de solidarité; 87 000 enfants fréquentent régulièrement 61 garderies; 2 153 parents sont inscrits dans des programmes d'éducation adulte, alors que 8 843 fréquentent des écoles d'éducation parentale. En outre, 18 212 enfants ont bénéficié d'un accord concernant le versement des pensions alimentaires. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la prise en charge des enfants des rues, en particulier ceux sans liens de famille et les toxicomanes; le nombre d'enfants vivant dans des orphelins a été réduit de 4 300 à 1 080, dont 600 adolescents ou handicapés.

46. Dans le cadre des efforts qui visent à réformer le modèle social nicaraguayen et à éliminer progressivement la pauvreté en mettant l'accent particulièrement sur le jeune enfant, on a élaboré une politique relative la première enfance qui illustre la

transformation à la fois des priorités et des actions – on a montré aux familles qu'il était possible d'élever les enfants avec amour et respect. Le Gouvernement a restructuré la totalité du système de protection sociale, chaque institution jouant son rôle propre. Grâce au programme d'intervention en faveur du jeune enfant, le Gouvernement atteindra quelque 900 000 familles dans l'ensemble du pays d'ici à 2013.

47. Le Nicaragua se félicite de la récente célébration de la Journée internationale de la fille, qui donne l'occasion de rétablir les droits de la fille, et il continuera à exécuter des programmes qui donneront à la jeunesse un meilleur avenir, ce qui est non seulement possible, mais nécessaire.

48. **M^{me} Udommongkukul** (Thaïlande) dit que son pays considère que des soins de santé universels fournis par l'État, y compris des soins de santé pour enfants, constituent un droit fondamental. Toutefois, dans certaines régions du pays, les soins de santé des enfants exigent une attention spéciale, et on est en train de renforcer l'accès universel à un programme de soins de santé gratuits, qui incluent des soins prénatals et postnatals, la vaccination et la nutrition.

49. Les deux dernières années, la malnutrition des enfants a été réduite progressivement, et on a pris des mesures, soutenues par l'UNICEF, qui visent à remédier aux carences en iode et en fer. Un programme d'éducation universelle gratuite de 15 ans est en cours d'exécution. On déploie des efforts spéciaux pour atteindre les enfants des zones rurales, et des écoles multilingues ont été créées, en particulier dans les zones où il y a de fortes concentrations de minorités ethniques et de migrants. Il existe des centres d'éducation spéciale pour enfants handicapés dans chaque province.

50. La violence à l'encontre des enfants constitue toujours un grave problème pour la Thaïlande qui exige une application efficace de la loi. Une loi contre la traite des personnes a été promulguée en 2008. En 2010, la loi sur les tribunaux juvéniles et de famille a été modifiée pour inclure de nouvelles définitions de « enfant » et de « personne mineure » qui sont plus conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant. D'autres changements incluent l'exigence que les personnes qui ont abusé des enfants comparaissent devant un tribunal pour mineurs ou un tribunal de famille dans les 24 heures, et le tribunal peut rendre une ordonnance de protection de l'enfant avant le

commencement de la procédure judiciaire. La thérapie a remplacé la sanction pénale, et les postes de police disposent de salles d'enquête spéciales pour enfants.

51. La Thaïlande été le premier pays du monde à accéder au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de communication, ce qui traduit sa volonté d'écouter les enfants et de leur donner une voix aux sans-voix, en particulier aux enfants eux-mêmes.

52. **M^{me} Man Anting** (Chine) demande instamment aux pays développés d'honorer leurs engagements tendant à accroître le soutien financier et technique apporté aux pays en développement en vue de réduire au minimum l'incidence sur les enfants de la pauvreté, de la faim, de la maladie, des catastrophes, du travail des enfants, des drogues, de la violence sexuelle de la guerre et des conflits. Les pays en développement sont encouragés à partager leur expérience en vue de créer de meilleures conditions pour le développement des enfants.

53. Le Gouvernement chinois a exécuté une stratégie de développement qui accorde la priorité aux enfants et inclut un système juridique complet consacré à la protection des droits de l'enfant. Les plans pour le développement de l'enfant en Chine incluent des exigences spécifiques concernant les programmes de nutrition et de santé pour les enfants préscolaires dans les régions pauvres, des soins spéciaux pour les groupes vulnérables, y compris les orphelins, les enfants handicapés et les enfants des rues ainsi que l'interdiction de l'identification du sexe du fœtus et de l'avortement illicite.

54. Le Gouvernement chinois attache une grande importance aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui portent sur les droits de l'enfant et s'est acquitté des obligations qu'il a contractées en vertu des traités dans ce domaine. Il prévoit des activités pour commémorer le 20^e anniversaire de son accession à la Convention relative aux droits de l'enfant en 2012.

55. **M^{me} Razzouk** (États-Unis d'Amérique) dit que l'attaque cruciale contre la jeune Malala Youssafzai par des voyous extrémistes, qui considèrent que les filles n'ont pas le droit à l'éducation, sert à nous rappeler les défis que les filles affrontent chaque jour, qui incluent le manque de possibilités en matière d'éducation et de soins de santé primaire et de vivres, la discrimination et la violence.

56. L'accès égal à l'éducation fait partie de la solution au problème du mariage d'enfants. Il est crucial d'améliorer la condition de la fille pour parvenir à la prospérité, la stabilité et la sécurité. Quelque 10 millions de filles sont mariés chaque année avant l'âge de 18 ans; très souvent, elles sont encore plus jeunes. Le mariage précoce menace la santé et l'éducation des enfants et les prive de la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. Le Rapporteur spécial sur la République islamique d'Iran a documenté des mariages des filles iraniennes aussi jeunes que 9 ans.

57. Les États-Unis d'Amérique sont attachés à la prévention des mariages précoces ou forcés et intensifieront leurs efforts diplomatiques et leur aide au développement pour mettre fin à la pratique. Dans le cadre d'une nouvelle initiative destinée à éliminer cette menace qui pèse sur les filles et le développement mondial, son Gouvernement inclura des informations sur les mariages d'enfants dans son rapport annuel sur les pratiques des pays dans le domaine des droits de l'homme.

58. Les États-Unis comptent quelque 2 millions d'Américains autochtones et s'engagent à collaborer avec les tribus, les individus et les communautés pour surmonter les problèmes affrontés par les enfants autochtones. Une forte identité culturelle donne aux enfants autochtones une source de stabilité et de vigueur.

59. La délégation de l'orateur partage l'avis de la Représentante spéciale sur la violence à l'encontre des enfants qui a dit que l'élimination de cette violence était cruciale pour le développement économique, et que les problèmes y relatifs doivent être abordés dès la première enfance et aboutir à l'épanouissement dans une éducation de qualité. Toutefois, les enfants syriens souffrent quotidiennement de meurtres et de mutilations, d'arrestations arbitraires, de détention, de tortures et de mauvais traitements, y compris la violence sexuelle. Certains d'entre eux ont été utilisés comme boucliers humains et on a enregistré une augmentation alarmante des atrocités commises les 18 mois passés. Le Gouvernement des États-Unis continuera à travailler avec la communauté internationale en vue de faire de l'exercice des droits de l'homme une réalité pour tous les enfants.

60. **M^{me} Ribeiro** (Brésil) dit que le Brésil vient de signer le Protocole facultatif à la Convention relative

aux droits de l'enfant établissant une procédure de communication qui permet à des enfants individuels de présenter des plaintes concernant des violations spécifiques de leurs droits énoncés dans la Convention. Le Brésil est l'un des premiers États Membres à adopter une série spécifique de lois sur les droits de l'enfant en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Il vient également de promulguer des lois destinées à améliorer l'administration de la justice pour les enfants. La nouvelle approche inclut le souci des droits de l'homme et vise à garantir les droits des enfants et des adolescents délinquants. Il contient une recommandation conformément à laquelle les peines devraient être individuelles et prendre en considération des facteurs tels que les handicaps et la dépendance chimique.

61. La Présidente du Brésil vient de lancer un nouveau programme fédéral qui vise à accroître le nombre de garderies, renforcer la couverture du programme national de santé et assurer la distribution de médicaments contre l'asthme et l'avitaminose A. Le Brésil a également créé une permanence téléphonique et une campagne destinées à aider les victimes de l'exploitation des enfants.

62. La coopération avec les pays voisins s'est avérée cruciale en abordant des problèmes comme la violence et l'exploitation sexuelles qui, de par leur nature même, transcendent les frontières nationales. Le Venezuela et 10 autres pays de l'Amérique du Sud ont mis en commun leurs efforts en faveur de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents par des touristes.

63. **M^{me} Khalidi** (Malaisie) dit que l'éducation et la formation reçoivent toujours les crédits les plus importants dans le budget national. Le crédit alloué au Ministère de l'éducation pour des programmes d'éducation et de formation en 2013 s'élevait à quelque 12 milliards de dollars, 21 % du budget annuel. La Malaisie offre l'éducation primaire et secondaire gratuite à tous ses citoyens.

64. La Malaisie a accédé à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1995 et au Protocole facultatif à la Convention sur l'implication des enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en avril 2012. La politique nationale concernant les enfants et son plan d'action mettent l'accent sur un développement qui assure la survie, la

protection, l'épanouissement et la participation des enfants conformément à la Convention. La politique nationale de protection de l'enfance et son plan d'action visent à garantir que les enfants sont protégés contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation et mettent l'accent sur la prévention, la sensibilisation, les interventions, la dénonciation et la fourniture de services de soutien aux enfants. Il existe 11 centres d'accueil et de centres de réadaptation pour enfants négligés, abusés, abandonnés et orphelins qui fournissent des services de diagnostic, de réadaptation, de traitement et d'éducation spéciale.

65. Pour terminer, l'orateur note que pour la première fois, la Malaisie a présenté sa candidature pour les élections au Comité des droits de l'enfant prévues pour décembre 2012.

66. **M^{me} Hernando** (Philippines) dit que la Constitution de son pays accorde une importance primordiale à la protection des droits de l'enfant et charge l'État de promouvoir et de protéger leur bien-être physique, moral, spirituel, intellectuel et social.

67. En 2006, l'âge minimum de responsabilité pénale a été porté de 9 à 15 ans. D'autres lois nationales importantes ont mis en place un système national qui assure l'examen médical des nouveau-nés; qui crée des politiques destinées à éliminer la traite des personnes; qui sanctionne les personnes qui utilisent des enfants pour la prostitution et d'autres abus sexuels et qui interdit l'utilisation des enfants pour le combat armé, entre autres.

68. Le département de la santé reçoit une allocation budgétaire qui représente 11 % du budget de l'État pour son programme de santé maternelle et infantile et de santé de l'enfant et de nutrition. Il existe également des programmes de protection contre le travail d'enfants et la violence à leur égard et qui légitime les enfants nés de parents qui n'ont pas atteint l'âge du mariage. Un programme de transfert de fonds en espèces pour des ménages pauvres aide à maintenir les enfants à l'école.

69. L'implication des enfants dans des conflits armés est une question qui revêt une grande importance pour les Philippines. Avec la nomination de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, dont le bureau joue un rôle central en encourageant des mesures équilibrées et transparentes destinées à sortir les enfants de la violence et à promouvoir et protéger leurs droits, les

Philippines attendent avec intérêt une interaction plus utile et un engagement véritablement objectif et transparent avec les parties prenantes.

70. Les contacts avec des groupes armés non étatiques aux fins de la protection des enfants doivent être abordés avec prudence. Toute stratégie de protection des enfants doit être en harmonie avec le processus de paix plus général dans le pays. Les Philippines sont résolues à prendre des mesures pour être rayées de la liste figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur les enfants impliqués dans les conflits armés.

71. **M. Samarsinghe** (Sri Lanka) dit que son pays concentre actuellement ses efforts sur l'édification d'une future génération à même de prendre en charge un pays libéré de la crainte du terrorisme. La réadaptation et la réinsertion des enfants combattants dans la société figurent parmi les réalisations les plus importantes du pays. Au 1^{er} octobre 2012, 594 enfants soldats avaient été réadaptés et réinsérés, et il ne reste plus aucun enfant combattant dans un centre de rééducation ou de détention. Les enfants anciens combattants ne font pas l'objet de procédures judiciaires, pour la simple raison qu'ils étaient des victimes et non des criminels. Tous les enfants soldats libérés ont eu l'occasion de suivre un enseignement formel et d'être réunis avec leur famille. Le Sri Lanka a été rayé de la liste figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé à la suite de plusieurs enquêtes menées sur le recrutement d'enfants et la suite donnée aux recommandations du Groupe sur le sort des enfants en temps de conflit armé et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

72. À la fin de la guerre, certains enfants parmi les personnes déplacées ont été séparés de leurs familles, ou été portés disparus par leur famille. Un groupe chargé de trouver leur famille et de les réunir avec elle a été créé avec le soutien de l'UNICEF.

73. Des services pour femmes et enfants ont été créés auprès des postes de police pour protéger les femmes et les enfants victimes de violences. Là où ces services n'existent pas, on a pris des dispositions pour charger des agents de police féminins d'examiner les plaintes déposées par des femmes et des enfants.

74. On interdit strictement aux écoles d'employer des châtiments corporels. Une loi contre la violence

familiale vient d'être adoptée et l'emploi d'enfants de moins de 14 ans a été interdit.

75. Par le biais de sa section thématique spécifique sur les enfants, le plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme vise à garantir que cette ressource précieuse est protégée, responsabilisée et équipée pour l'avenir.

76. **M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les représentants du capitalisme s'attendent à ce que les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la société paient pour la crise économique qu'ils ont causée, qui s'est soldée par une pauvreté et une inégalité croissantes et l'absence de progrès social. Les effets de la crise sur les droits de l'enfant ont été particulièrement frappants. Il faut redresser la situation et garantir les droits fondamentaux des enfants et des adolescents.

77. Au Venezuela, l'investissement social est devenu la principale stratégie pour le développement et la réalisation des OMD, les politiques sociales visant principalement à donner des soins complets aux personnes les plus vulnérables. Des progrès sensibles et quantifiables ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de l'inégalité, et les données les plus récentes publiées par l'institut national des statistiques du pays montrent que le pourcentage de ménages pauvres est tombé de 43,9 % en 1998 à 26,7 % en 2011, l'extrême pauvreté tombant de 25 % en 2003 à 7 % en 2011. La révolution bolivarienne a placé les droits de l'enfant au centre des politiques sociales : des programmes complets de santé préventive accompagnés de la construction à grande échelle d'hôpitaux de qualité a réduit la mortalité infantile de 27 % depuis 1998. D'après les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les indicateurs de carence nutritionnelle des enfants ont baissé de 3,2 %, atteignant les OMD. La nouvelle loi sur le travail de 2012 facilite l'allaitement maternel en portant la durée du congé de maternité payée à six semaines de congé prénatal et 20 semaines de congé postnatal. L'éducation constitue un droit et un devoir : l'objectif de l'éducation primaire universelle a été atteint, le taux de scolarisation étant de 94 %. Le Venezuela figura à la deuxième place en Amérique latine et à la cinquième place dans le monde en ce qui concerne les inscriptions à l'université.

78. La loi sur la protection de l'enfance adoptée en 2000 est conforme aux obligations énoncées dans la

Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant et garantit aux enfants et aux adolescents une série de libertés, tout en les protégeant contre l'exploitation, la traite et le travail forcé. Au total, on a créé 164 tribunaux pour enfants et on a lancé le programme « Mision Ninos del Barrio » en 2008 pour protéger les enfants des rues. Le conseil national des droits de l'enfant et des jeunes et des comités chargés de leur protection sociale ont été créés pour renforcer le rôle de l'État dans ce domaine. Vingt-trois ans après son accession à la Convention relative aux droits de l'enfant, le Venezuela continue à s'acquitter de ses obligations, reconnaissant que les enfants et des adolescents sont des personnes en devenir dotés de leurs propres droits.

79. **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie) dit que malgré la crise économique et financière, le soutien apporté aux familles nombreuses augmente en Fédération de Russie, une attention particulière étant accordée aux enfants handicapés, négligés, abusés, abandonnés ou orphelins.

80. On vient d'adopter une loi qui vise à protéger les enfants contre des contenus dangereux accessibles grâce aux technologies de l'information qui contiennent des scènes d'agression ou de violence, se soldent par des comportements immoraux ou encouragent les enfants à abuser des drogues, de l'alcool ou du tabac, ou à se livrer à la prostitution ou au jeu.

81. Le Ministre des affaires étrangères vient de signer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le plan spécial d'action pertinent est en cours d'élaboration au Ministère de l'intérieur. La Fédération de Russie vient également de signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels.

82. Le personnel du cabinet présidentiel inclut un fonctionnaire spécialiste des droits de l'enfant qui dispose de larges pouvoirs en ce qui concerne le contrôle des activités pertinentes de l'État et des organisations civiques. Un ombudsman des enfants lui fait rapport. La surveillance de l'observation des droits de l'enfant a donc lieu au niveau le plus élevé de l'État.

83. La séparation de plus en plus fréquente d'enfants russo-finlandais de leur famille par les autorités

finlandaises soulève des inquiétudes. Cette démarche entraîne des conséquences négatives pour le développement et le bien-être des enfants concernés, et est contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant, dont le préambule stipule, en partie, que « la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté ».

84. **M^{me} Adeyemi** (Nigéria) dit que depuis la promulgation de la loi relative aux droits de l'enfant en 2003, le Nigéria a accompli des progrès considérables, notamment en matière de soins de santé et d'éducation pour enfants. Le Nigéria compte quelque 75 millions d'enfants de moins de 18 ans, dont 17,5 millions orphelins ou handicapés. Des programmes spéciaux destinés à protéger les droits de ces enfants vulnérables et répondre à leurs besoins ont été élaborés au niveau fédéral.

85. À ce jour, 23 États nigériens ont incorporé les dispositions de la loi relative aux enfants dans leur législation, et on encourage les 13 États restants à accélérer cette incorporation sur leur territoire. On accorde également une attention accrue à la promotion de la fille grâce à l'éducation et à l'élimination de toutes les formes de pratiques culturelles et discriminatoires.

86. L'établissement du parlement des enfants au niveau de la nation et des États a mis les enfants nigériens à mêmes d'exercer leurs responsabilités civiques et d'exprimer librement leurs vues sur les questions qui les concernent eux-mêmes, leur communauté et leur pays.

87. Le comité présidentiel sur la sécurité compte un représentant du parlement des enfants comme membre d'office. Le Nigéria est en train de réexaminer ses lois sur l'adoption internationale en vue de les aligner sur la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. On s'emploie également à établir des tribunaux de famille de manière à ce que des affaires concernant des enfants ne soient plus examinées par des tribunaux ordinaires.

88. Dans le cadre d'un accord signé le par le Gouvernement nigérien, l'Organisation internationale du travail et le Programme international pour

l'abolition du travail des enfants, on est en train de créer des centres d'accueil pour la réadaptation et la réinsertion dans leur famille des enfants victimes de la traite. Il faut lutter contre la traite des personnes non seulement par des mesures de répression, mais aussi par des politiques de prévention et, ce qui est le plus important, de protection des victimes.

89. **M^{me} Sumi** (Japon) dit que les technologies de l'information et la mondialisation ont abouti à des violations des droits de l'enfant qui dépassent les frontières. Son Gouvernement a renforcé la coopération afin d'éliminer la traite des personnes conformément au Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a introduit en 2009 un plan d'action sur la lutte contre la traite des personnes et a adopté un ensemble de mesures destinées à éliminer la pornographie mettant en scène des enfants.

90. Les gouvernements devraient veiller au respect des droits des enfants handicapés, en particulier des filles. Le Gouvernement japonais organise des visites à domicile dans des ménages ayant des nourrissons en vue d'assurer l'existence d'un environnement favorable à leur développement et soutient les projets locaux de création de garderies. Le Japon est attaché à l'édification d'une société dans laquelle les enfants exercent la totalité de leurs droits et peuvent nourrir des espoirs.

91. **M^{me} Thomas** (Cuba) dit que des données récentes de l'UNICEF montrent qu'un enfant sur six dans les pays en développement est obligé à travailler, généralement pour un faible salaire et sans protection, dans des secteurs comme l'extraction et l'agriculture. Dans le monde entier, 20 000 enfants meurent chaque jour, dont un sur trois de malnutrition. Il y a encore beaucoup à faire pour réaliser l'OMD 4 (Réduire des deux tiers la mortalité des moins de 5 ans d'ici à 2015) et pour améliorer la scolarisation.

92. Le Gouvernement cubain a accédé à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991, mais applique des politiques qui ciblent les enfants depuis la révolution de 1959. Les injustices structurelles héritées de la domination coloniale et néocoloniale relèvent du passé, et les droits de l'enfant figurent au premier rang des priorités. Les systèmes publics de santé et d'éducation gratuits sont essentiels pour maintenir ces droits, et 52 % du budget de l'État

sont affectés à la santé, l'éducation et les services sociaux. Le taux de mortalité des enfants est de 4,7 pour 1 000 naissances vivantes, contre 60 avant 1959. Les mères et les enfants bénéficient de soins prioritaires, les soins de santé primaire ont été incorporés dans l'infrastructure des hôpitaux, les enfants sont vaccinés contre 13 maladies transmissibles et le dépistage précoce est disponible pour les maladies congénitales. La couverture de l'éducation spéciale est de 100 %.

93. Le Gouvernement cubain a dépassé les objectifs du programme « Éducation pour tous » de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et a atteint les OMD 3 et 4 malgré le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique, dont la fin est exigée chaque année par la communauté internationale par le biais de l'Assemblée générale. Bien que 10 millions de dollars aient été affectés au système de santé publique depuis 2011, les hôpitaux se heurtent à des obstacles en cherchant à acheter des fournitures médicales fabriquées aux États-Unis.

94. Jusqu'à ce que les politiques de coopération et de solidarité soient appliquées, et aussi longtemps qu'une petite minorité s'enrichit alors que des millions souffrent de pauvreté, l'avenir de l'humanité sera menacé.

95. **Le Prince Jalal Al Saud** (Arabie Saoudite) dit que son pays a accordé une attention particulière aux droits de l'enfant, conformément aux principes de sa Constitution et à la charia islamique. Il a créé une commission nationale sur le bien-être des enfants en 1979. L'État fournit une éducation gratuite et finance également des centres culturels, des bibliothèques et des médias qui visent à aider les enfants à développer leurs talents. La loi oblige les parents à protéger leurs enfants contre des préjudices, et on a créé des institutions spéciales pour les orphelins et les enfants ayant des besoins spéciaux ou souffrant de maladies chroniques. Il existe plus de 250 organisations charitables dans le pays. Le Gouvernement s'emploie à réduire la mortalité infantile, entre autres grâce à des vaccinations contre la poliomyélite, et fournit une assistance aux enfants souffrant de troubles psychologiques.

96. L'Arabie Saoudite a adopté une loi sur la protection de l'enfance qui interdit la violence physique, sexuelle et psychologique contre des enfants,

ainsi que la négligence de la santé et de l'éducation des enfants par les parents. Depuis 2009, on utilise un registre national électronique sur la violence à l'encontre des enfants pour collecter des données et surveiller des suspects, et on a créé une permanence téléphonique pour la dénonciation des cas de violence familiale.

97. L'Arabie Saoudite est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à deux protocoles y relatifs, ainsi qu'à la Convention de l'Organisation internationale du travail n° 182 sur les pires formes du travail des enfants. Elle a adopté une loi relative à la traite des personnes qui érige en infraction l'exploitation des enfants pour le travail ou la mendicité. Le Royaume est également partie à la Convention relative aux droits de l'enfant dans l'islam de l'Organisation de coopération islamique. L'orateur demande instamment à la communauté internationale d'intervenir pour protéger les droits des enfants dans les zones de conflit, y compris le territoire palestinien occupé, où les enfants sont aujourd'hui victimes de meurtres, de tortures et d'autres violations des droits de l'homme de la part des autorités israéliennes d'occupation.

98. **M El Mkhantar** (Maroc) dit que son Gouvernement a organisé la quatrième Conférence arabe de haut niveau sur les droits de l'enfant en décembre 2010, qui a abouti à l'élaboration de la Déclaration de Marrakech, adoptée au sommet de la Ligue Arabe en mars 2012.

99. Depuis sa ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1993, le Maroc a porté l'âge de responsabilité pénale à 18 ans, a créé des tribunaux d'enfants et a promulgué une loi sur les enfants abandonnés, et le travail des enfants de moins de 15 ans est devenu illégal. Un plan d'action national sur l'enfance pour la période 2006-2015 a été introduit dans le cadre l'initiative des Nations Unies « Un monde digne des enfants ». Pour protéger les enfants et assurer leur représentation, on a créé le congrès national sur les droits de l'enfant, le Parlement des enfants et l'Observatoire national des droits de l'enfant.

100. Le Gouvernement marocain a lancé une stratégie annuelle d'alphabétisation qui vise à réduire le taux d'abandon scolaire à zéro d'ici à 2015. Grâce à l'exécution du Plan national d'urgence de 2009-2012, l'âge auquel les enfants commencent à fréquenter

l'école est tombé et l'éducation est devenue obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans.

101. On a pris des mesures qui permettent à des enfants handicapés d'acquérir une formation professionnelle et de s'insérer dans le système national d'éducation. Le taux de mortalité des enfants est actuellement de 36 pour 1000 naissances vivantes; l'objectif tendant à le réduire des deux tiers d'ici à 2015 est donc réalisable. Les soins de santé et l'accès égal à l'éducation pour les très pauvres ont été améliorés grâce au système d'assistance médicale.

102. Le Plan national d'action sur les enfants accorde une attention spéciale à la violence à l'encontre des enfants. On a créé des cellules pour enfants victimes de violences auprès des tribunaux et des hôpitaux.

103. **M^{me} Morch Smith** (Norvège) dit que sa délégation s'inquiète de l'exclusion et de la discrimination subies par les enfants autochtones qui se soldent par la perte de leurs droits fondamentaux. Comme le Secrétaire général dans son rapport (A/67/225), elle considère que ces droits peuvent être défendus grâce à des amendements constitutionnels. Le Gouvernement norvégien est persuadé que leur inclusion dans la constitution représente un pas vers l'inclusion des groupes autochtones, comme le montre la protection des peuples Saami dans le cadre de la Constitution norvégienne.

104. La délégation norvégienne se félicite de l'accent mis dans le rapport sur l'éducation, mais se préoccupe de la vulnérabilité des enfants autochtones à la discrimination. Une étude norvégienne sur les communautés hmong et khmers au Vietnam ont confirmé la conclusion que l'éducation dans la langue maternelle améliore les résultats au niveau primaire. Des études ont montré que de meilleurs résultats sont obtenus dans les deuxièmes langues quand l'enseignement en langue maternelle est la norme pendant les premières six à huit années de scolarisation.

105. La délégation de l'orateur s'est félicitée que le rapport ait montré que la discrimination et l'inaccessibilité entravent l'accès des enfants autochtones aux soins de santé, et note les bonnes pratiques suivies en Australie, au Mexique et au Brésil.

106. Il faut inclure les enfants dans les processus de prise de décision. La participation les encourage à devenir des citoyens actifs, rend leurs préoccupations

visibles, développe leur capacité et leur estime de soi, et se solde par la prise de décisions meilleures.

107. Les pratiques traditionnelles du mariage précoce et de la mutilation génitale féminine sont nuisibles et entravent l'égalité des sexes et l'exercice des droits de l'enfant. Il y a des limites pour le respect à montrer pour de telles pratiques.

108. La délégation norvégienne partage l'inquiétude exprimée dans le rapport à l'égard de l'absence de l'enregistrement des naissances dans les communautés autochtones. Cet enregistrement améliorerait l'alphabétisation et mettrait les enfants à l'abri des conflits armés.

La séance est levée à 13 h 5.